

Réf: Dossier N° 077080

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AKG IMMOBILIER »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA PK18 EN FACE
DE LA PHARMACIE ANCIENNE GENDARMERIE, Lot 1441, Ilot 103

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/02/2022 , et enregistrés au CEPICI le 01/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AKG IMMOBILIER »

Objet : La société AKG IMMOBILIER a pour objet, directement ou indirectement en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

-La gestion foncière, immobilière et de la construction ; Le bâtiment et les travaux publics ; L'achat et la vente de terrains et de maisons ; La promotion immobilière ; L'aménagement foncier ; Le lotissement de terrains ou de parcelles ; La location de terrains et de maisons ; Tous travaux de bâtiments et de constructions ; Le conseil et l'assistance juridique en matière de droit foncier, immobilier et de construction ; L'entretien de bâtiments, de bureaux et d'espaces verts ; La rénovation et la réhabilitation de divers bâtiments ; Toutes transactions foncières et immobilières ; L'achat, la vente et la distribution de matériels de construction ; La fabrication de matériels de construction ; Le conseil et l'assistance en gestion du patrimoine foncier et immobilier ; L'intermédiation immobilière, financière et commerciale ; La décoration d'intérieur et d'extérieur ; Le reprofilage des routes ; Tous travaux d'hydraulique, de drainage, d'assainissement et d'urbanisme ; Tous travaux de génie civil ; L'établissement des plans d'architecture d'exécution ; L'établissement des devis quantitatifs et estimatifs ; Tous travaux d'électrification ; La représentation d'entreprises ou de sociétés commerciales ; L'import et l'export de divers équipements, produits et marchandises

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; L'emprunt de toutes sommes auprès de

tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA PK18 EN FACE DE LA PHARMACIE ANCIENNE GENDARMERIE, Lot 1441, Ilot 103

Dirigeant(s) : M ABONOUAN KOUASSI GHISLAIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00757 du 10/02/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°04747/GTCA/RC/2022 du 10/02/2022

